

Facturation plomberie imposée

Par CHINOUNE, le 23/08/2012 à 15:39

Bonjour,

Ma régie nous facture tous les mois 3 € pour les frais de plomberie.

Ces 3 euros nous ont été imposés.

A-t-elle le droit de le faire et peut-on refuser de payer ces 3 euros ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par cocotte1003, le 24/08/2012 à 03:24

Bonjour, reste à savoir ce qu'ils entendent par plomberie cela peut etre l'entretien du chauffage. Pour le régularisation annuelle des charges , le bailleur devra vous justifier toutes les charges que vous payez mensuellement, vous verrez bien si cela fait parte des charges locatives, cordialement